

21. P.550 1) ... Que le ministre de l'Industrie et du Commerce demande aux industries manufacturières secondaires d'organiser des groupes de travail, comprenant une représentation ouvrière appropriée, pour étudier les problèmes de dimension et de spécialisation et préparer d'ici un an un plan visant à accroître l'efficacité, la capacité d'innovation et l'aptitude à la concurrence internationale de chaque établissement au moyen de fusions ou autrement;
22. 2) ... Que le ministre nomme un président impartial et fournisse un petit secrétariat en vue d'assister chacun des groupes de travail;
23. 3) ... Que l'on nomme un comité spécial du Cabinet présidé par le ministre de l'Industrie et du Commerce aux fins d'étudier, modifier et approuver, après consultation des provinces intéressées, les plans qu'auront préparés les groupes de travail de l'industrie; et
24. P.551 4) ... Que l'on constitue un Bureau de réorganisation industrielle, composé principalement du président et du secrétariat des groupes de travail aux fins d'assister le comité du Cabinet.
25. P.554 ... Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources demande aux industries fondées sur les ressources et aux industries manufacturières primaires d'organiser des groupes de travail comprenant une représentation ouvrière appropriée, pour étudier leur rendement en matière d'innovation et de R & D et de préparer d'ici un an un plan visant à accroître ce rendement de manière à économiser les ressources, à utiliser les rebuts plus efficacement, à réduire le prix de revient de la production, à découvrir de nouveaux usages à leurs produits et à traiter davantage ces produits au Canada aux fins de leur exportation.
26. P.564 ... Que le ministre d'État à la Science et à la Technologie nomme un groupe de travail composé de représentants des universités et de l'industrie afin d'évaluer le nombre et la distribution des ingénieurs en sciences qualifiés dont aura besoin le secteur industriel au cours des années 1970 et de déterminer les qualités et la formation qu'ils devront avoir, à la lumière des décisions du gouvernement en ce qui a trait aux objectifs et aux stratégies de la R & D industrielle et de l'innovation durant la décennie en cours.
27. P.565 ... Que le ministre d'État à la Science et à la Technologie patronne une conférence nationale bien représentative des secteurs universitaire et industriel afin d'examiner leurs rôles complémentaires à l'échelle nationale en ce qui a trait aux sciences, à la technologie et à l'effort d'innovation, aux fins de reconnaître les voies et moyens de les aider à mieux réaliser ensemble leurs missions et d'établir la meilleure base institutionnelle permanente qui permette de maintenir dans l'avenir une liaison et une coopération soutenues.